



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Dix-neuvième session

Genève, 22-25 août 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue de questions

Calendrier de travail du groupe de travail informel sur le catalogue de questions

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)^{1 2}

1. La tâche du groupe de travail informel sur le catalogue de questions est d'assurer l'élaboration et l'adaptation permanente du catalogue de questions de l'ADN (Mandat conformément au document informel INF.12 de la quatorzième session).
2. Les principales tâches du groupe de travail informel sur le catalogue de questions pour les années 2011/2012 sont les suivantes :
 - Adaptation permanente du catalogue de questions (Priorité I, voir N° 1);
 - Examen des experts ADN (Priorité I, voir N° 2);
 - Contributions à l'adaptation du chapitre 8.2 ADN au chapitre 8.2 de l'ADR (Priorité II, voir No°3).

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2011/31.

² Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8, programme d'activités 02.7 (b)).

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>				<i>Traitement</i>	
1.	Adaptation permanente du catalogue de questions ADN.	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/32, par 53; Document informel INF.12 de la quatorzième session	02/2009	12/2012		I
1.1	<i>Harmonisation de la version allemande actuelle du catalogue de questions avec la version française (janvier 2010)</i>					
1.2	<i>Elaboration d'une systématique pour l'adaptation permanente régulière et efficace du catalogue de questions ADN</i>					
1.3	<i>Adaptation du catalogue de questions ADN, état janvier 2010, à l'ADN 2011.</i>					
	<i>Questions de fond</i>				Documents confidentiels: ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17	
	<i>Questions à choix multiple</i>				Documents publics: Questions à choix multiples - Formation de base ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/12 à 17 Questions à choix multiples - Gaz ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/23 et 34 à 38 Questions à choix multiples - Produits chimiques ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/21, 22 et 24 à 26	
2.	Examen d'expert ADN	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/34, par. 60 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 33 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29	09/2009	08/2011		I
2.1	<i>Révision de INF.06 "Instructions relatives à l'examen d'expert ADN" en vue de sa présentation en tant que document de travail lors de la prochaine réunion du Comité de sécurité et en tenant compte de la procédure fixée dans l'ADR.</i>				Document informel INF.06 de la dix-huitième session = ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/3 et 18	
2.2	<i>Préciser la procédure pour le contrôle de l'état des connaissances des candidats après les cours de recyclage.</i>				Document informel INF.4 de la dix-huitième session	
2.3	<i>Harmonisation du chapitre 8.2 "Prescriptions relatives à la formation" avec l'ADR</i>				Document informel INF.7 de la dix-huitième session	
	<i>Reconnaissance d'attestations relatives à la participation à des formations</i>					
	<i>Langue de l'attestation relative à des connaissances spéciales de l'ADN</i>					
3.	Clarification de questions générales relatives au catalogue de questions	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/30, par. 38 à 40, Document informel INF.12 de la quatorzième session	02/2009	12/2012		II
	<i>Le groupe de travail informel clarifie les questions spécifiques soumises par le Comité de sécurité pour examen et élabore des projets de décisions à l'attention du Comité de sécurité</i>					

Modalités de travail du groupe de travail informel sur le catalogue de questions

3. L'élaboration et l'adaptation régulière aux modifications actuelles du catalogue de question constitue une base importante pour la formation de l'expert ADN à un niveau élevé. L'objectif de travail prioritaire du groupe de travail informel sur le catalogue de questions est de garantir que le catalogue de question correspond toujours à la version en vigueur du Règlement annexé à l'ADN et prenne en compte ses objectifs de formation.

4. Concernant le calendrier des travaux sont prévues une à deux réunions annuelles, à savoir:

a) En mars des années impaires, pour préparer l'adaptation du catalogue de questions aux modifications en préparation du Règlement annexé à l'ADN et l'ajout de thèmes manquants;

b) En mars des années paires, afin de procéder à l'adaptation du catalogue de questions à la version du Règlement annexé à l'ADN qui entrera en vigueur l'année suivante et pour le soumettre en août au Comité de sécurité en vue d'une prise de décision. Les éventuels travaux complémentaires résultant de cette décision peuvent être effectués en septembre.

5. Les centres de formation ainsi que les organisateurs de l'enseignement et de l'examen sont associés aux travaux concernant le catalogue de questions et ont la possibilité de proposer des questions à incorporer au catalogue de questions. Ils sont en outre invités à procéder à un examen critique des questions présentées afin de déterminer si elles sont appropriées. Les questions difficiles à comprendre ou peu claires du catalogue de questions doivent être signalées au Comité de sécurité, qui charge ensuite le groupe de travail informel sur le catalogue de questions de réexaminer ces points.

6. Le catalogue de questions s'entend comme une prestation de service du Comité de sécurité à l'attention de tous les États parties contractantes de l'ADN, afin qu'ils le mettent à la disposition des centres de formation ainsi que des organisateurs de l'enseignement et des examens. Environ 50 questions à choix multiples seront traitées chaque année dans le cadre des adaptations courantes. Il en résultera environ une vingtaine de pages de texte à traduire. Les différentes versions linguistiques devront être mises à disposition dans les meilleurs délais. [La CCNR se déclare disposée [au-delà de l'appui général à la CEE-ONU dans le cadre du traitement de l'ADN] à assurer la traduction de 20 pages de texte (questions à choix multiple) de l'allemand dans une langue de la CEE-ONU.

7. Les questions de fond devront probablement être révisées au cours des quatre prochaines années.